DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ D'ORIENTATION DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT (HSGOC) DU NEPAD

Doc. Assembly/AU/7(XIX)

La Conférence,

1. **SE FÉLICITE** du rapport du Vice-président du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD (HSGOC), S.E. Macky Sall, Président de la République du Sénégal ;

2. **FAIT SIENNES** les conclusions de la vingt-septième réunion du HSGOC-NEPAD;

3. **RÉAFFIRME** que le NEPAD est un programme continental conçu par les Africains pour les Africains et servant de vision commune pour promouvoir l'intégration politique et économique régionale en vue de l'émancipation économique des peuples d'Afrique ;

4. **PREND NOTE** des résultats du colloque de haut niveau du NEPAD et du congrès des parties prenantes, tenus en mars 2012 à Addis-Abeba pour faire le point sur la célébration du 10ème anniversaire de la création du NEPAD et réaffirme qu'il incombe impérativement à l'Afrique d'accélérer la mise en œuvre du NEPAD par la mobilisation et l'utilisation effectives des ressources nationales ;

5. **SE FÉLICITE** de l'harmonisation continue des efforts entre la Commission de l'UA et l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, visant au renforcement de la coordination et de la cohérence dans la mise en œuvre du programme dans le cadre de l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'Union africaine ;

6. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.413(XVIII) et, tout en prenant note de la structure organisationnelle de l'Agence du NEPAD proposée par le Conseil exécutif par le biais du Comité des Représentants permanents, **RÉITÉRE** la nécessité impérieuse de mettre en place une structure plus appropriée et plus pratique qui reflète pleinement le mandat continental de l'Agence pour permettre à celle-ci de fonctionner efficacement et de s'engager sur la voie de la performance axée sur des résultats, dans l'intérêt des Etats membres;

7. **SE FÉLICITE** des conclusions du Dialogue régional pour la coordination renforcée des structures du NEPAD et des points focaux aux niveaux national et régional ; **APPROUVE** le Plan d'action élaboré avec la CEA pour guider l'harmonisation et la coordination des programmes du NEPAD et à cet égard, **LANCE UN APPEL** pour des échanges réguliers et des partages des connaissances entre les pairs sur la mise en œuvre du NEPAD au niveau sous-régional ;

8. **APPROUVE** le rapport des activités programmatiques de l'Agence du NEPAD pour la période allant de janvier à décembre 2012 **TOUT EN PRENANT PARTICULIÈREMENT NOTE** des avancées réalisées dans l'exécution des projets régionaux et continentaux clés du NEPAD en collaboration avec les Communautés économiques régionales ;

9. **RAPPELLE** la Décision Assembly /AU/Dec.348(XVI) et **ADOPTE** le projet final de règlement intérieur des structures de gouvernance du NEPAD en tant que moyen de faciliter le **fonctionnement** du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD comme un sous-comité de la Conférence et un comité de pilotage, conformément aux règles, règlements et pratiques en vigueur à l'Union africaine. **DEMANDE EN CONSÉQUENCE** à l'Agence du NEPAD, en consultation avec le Bureau du Conseiller juridique de la Commission, de certifier et de publier les règles adoptées afin qu'elles soient distribuées aux membres du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement ;

10. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la Décision Assembly /AU.Dec.413 (XVIII) et **PREND NOTE** de l'étude en cours par l'Agence du NEPAD et la CEA, en collaboration avec les institutions partenaires, sur la mobilisation de ressources nationales, qui sera présentée au Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement en janvier 2013. **INSISTE** pour que l'étude finale préconise des mécanismes concrets et novateurs permettant de mobiliser effectivement des fonds au niveau national pour financer les projets régionaux du NEPAD et **PROPOSE** la convocation d'une session spéciale du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement au cours du premier semestre de 2013 pour se pencher sur cette question ;

11. **DÉPLORE** le faible niveau des contributions annuelles des Etats membres pour financer les activités de l'Agence du NEPAD avec la dépendance continue et implicite des partenaires au développement, qui entrave les prestations de l'Agence et empiète sur l'appropriation africaine du programme du NEPAD. Par conséquent**, CHARGE** le Comité de pilotage du NEPAD de convoquer avant la fin de 2012, une réunion extraordinaire pour discuter du financement de l'Agence du NEPAD et de ses programmes;

12. **RAPPELLE** la Déclaration Assembly/AU/Decl.2(XVIII) sur le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) relatif à l'engagement des Etats membres à soutenir le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD (NEPAD-IPFF) et **APPRECIE** le fait que le NEPAD continue d'inspirer la mise en œuvre du PIDA sur la base du rôle assigné à l'Agence du NEPAD en tant qu'agence d'exécution dans l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA) ;

13. **SE FÉLICITE** du rapport intérimaire présenté par S.E. Jacob Zuma, Président de la République de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Sous-comité de haut niveau du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement sur l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures (PICI) axée sur le projet de corridor Nord-Sud et la proposition d'organiser un « road-show » pour mobiliser l'appui à l'exécution du projet et **SE FÉLICITE**

ÉGALEMENT de l'appui de la Commission, de l'Agence du NEPAD, des CER, de la CEA, de la Banque africaine de développement et de la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) à l'Initiative PICI ;

14. Pour vulgariser efficacement le projet du Corridor Nord-Sud, **PREND NOTE EN PARTICULIER** des efforts déployés pour créer un cadre opérationnel efficace avec les résultats escomptés visant à supprimer les goulots d'étranglement et à établir un fonds de préparation de projets et **INVITE** les pays défenseurs de la PICI au sein du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement à désigner rapidement les ministres concernés pour qu'ils apportent leur contribution au travail de chaque champion présidentiel en vue de la convocation de la réunion proposée du Groupe de travail ministériel de la PICI et des Equipes de travail techniques par le Gouvernement sud-africain ;

15. **APPROUVE** les engagements de partenariats pris récemment par l'Afrique aux Sommets du G8 et du G20 qui ont eu lieu à Camp David (Etats-Unis d'Amérique) et à Los Cabos (Mexique) en mai et en juin 2012 respectivement et **SE FÉLICITE** de la Nouvelle Alliance **pour** la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, qui est un résultat remarquable du Sommet du G8 ; **INSISTE** sur la nécessité impérieuse d'aligner cette initiative sur les priorités et les systèmes africains identifiés et contenus dans le CAADP et **RÉITÉRE** que les pays du G8 doivent respecter les autres engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Afrique, notamment ceux de Gleneagles et de L'Aquila ;

16. **LANCE UN APPEL** pour un engagement plus poussé et un renforcement de l'interaction entre les dirigeants africains et du G8 lors des sessions de sensibilisation conjointes G8/Afrique, de consultations adéquates entre les dirigeants africains avant ces sessions ; et pour une préparation appropriée par le biais du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA) afin d'assurer sa valeur ajoutée en tant que plate-forme de dialogue sur les priorités du continent pour le processus de partenariat avec le G8 ;

17. **DONNE MANDAT** au Président du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD pour qu'il dirige une campagne de sensibilisation sur plusieurs fronts pour donner un nouvel élan à ce partenariat de haut niveau avec le G8 avec l'appui technique de l'Agence, et **DEMANDE** à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, en collaboration avec la Commission, d'entrer en contact avec le Royaume-Uni en sa qualité de pays devant assurer la présidence du G8 en 2013, pour que les priorités et les intérêts de l'Afrique soient inscrits à l'ordre du jour du G8 en 2013 ;

18. **CONFIRME** le G20 comme principale plate-forme permettant à l'Afrique de renforcer la collaboration pour la promotion de la coopération économique mondiale et **SE FÉLICITE** des résultats pertinents du Sommet du G20 de 2012 en ce qui concerne l'Afrique, en particulier l'initiative « AgResults » visant à renforcer la sécurité alimentaire en encourageant l'innovation du secteur privé en matière de produits et systèmes agricoles, en encourageant la mise en œuvre de la Feuille de route pour améliorer la nutrition (SUN) et du

Plan d'action pour la croissance et l'emploi de Los Cabos visant à stimuler l'emploi et la croissance mondiale. **SE FÉLICITE** de la poursuite des travaux du Groupe d'experts de haut niveau du G20 sur les infrastructures et **RÉAFFIRME** la nécessité pour le Groupe d'envisager de mobiliser des fonds publics sous forme d'excédents disponibles dans les pays émergents en vue de retours d'investissement plus élevés dans le développement des infrastructures africaines ;

19. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/7(XVIII) et **PREND NOTE** des progrès accomplis par la Commission et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD sous les auspices de la Plate-forme africaine pour l'efficacité du développement (APDev) pour faire avancer la quête de l'Afrique pour une voix adéquate dans le partenariat mondial pour une coopération efficace au développement et **SE FÉLICITE** des contributions des Gouvernements d'Afrique du Sud, du Rwanda et du Mali au Groupe intérimaire post-Busan (PBIG) qui a fait des propositions sur les structures de gouvernance et le cadre de suivi de l'engagement de Busan ;

20. **PREND NOTE** de l'attribution de deux (2) sièges à l'Afrique dans le nouveau partenariat mondial, notamment coprésident, représentant l'UA, les autres bénéficiaires de la coopération au développement et membre du Comité de pilotage dans la catégorie de bénéficiaire de la coopération au développement et **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** qu'un tel arrangement n'ait pas fourni le minimum nécessaire pour assurer des gains à l'Afrique en tant que circonscription importante de coopération au développement. **DEMANDE** par conséquent l'attribution d'un troisième siège à l'Union africaine par le biais de la Commission et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et **RÉITÉRE** la position de l'Union en ce qui concerne la nécessité absolue d'un partenariat significatif grâce à une large et adéquate représentation en vue d'un impact ;

21. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** le processus de désignation des États membres de **l'UA** au Partenariat mondial au moyen de procédures établies, sous l'égide des Doyens régionaux des Ambassadeurs auprès de l'Union africaine et **APPROUVE** par conséquent la candidature à la coprésidence du Ministre des finances et du Ministre en charge de la coordination pour l'Economie du Nigeria et du Secrétaire général du Ministère de l'Économie et de la Planification du Tchad pour représenter l'Union africaine dans les catégories appropriées pour une durée maximale de deux (2) ans ; **SOULIGNE** que les futures désignations seront faites sur la base de la rotation et de la représentativité, conformément aux pratiques et procédures de l'UA ;

22. **DEMANDE** à la Commission et à l'Agence du NEPAD, en plus d'occuper un siège au sein du Comité directeur du Partenariat mondial, de servir de secrétariat pour les représentants de l'UA et le point focal en charge de la coordination avec l'Équipe conjointe d'appui OCDE/PNUD pour formaliser pleinement la représentation africaine et orienter la participation effective du continent au Partenariat mondial par l'intermédiaire de Groupes techniques de référence ;

23. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.413(XVII), et **SE FÉLICITE** de la Feuille de route “pour une responsabilité partagée et une solidarité mondiale dans la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme en Afrique”, qui a été développée en collaboration avec la Commission, l’Agence du NEPAD et l'ONUSIDA ; **RÉITÉRE** la nécessité impérieuse d'intensifier les efforts de l’Afrique en vue d’un financement plus diversifié, équilibré et durable de la santé, avec l'appui des partenaires traditionnels et nouveaux et **DEMANDE** à la Commission, à l’Agence du NEPAD et à l’ONUSIDA de contribuer à la mise en œuvre réussie de la Feuille de route ;

24. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des informations actualisées présentées dans le rapport de 2012 sur l’Examen mutuel de l'efficacité du développement (MDRE) de la CEA et l’Initiative pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture lancée par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) en appui à la mise en œuvre du CAADP visant à renforcer les capacités des petites exploitantes agricoles et à promouvoir l'accès équitable des femmes à la terre, aux intrants et à la technologie agricole, et, à cet égard, **EXHORTE** l’Agence du NEPAD à poursuivre sa collaboration institutionnelle avec la CEA et l'ACBF.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

2012

Decision on the Report of Heads of State and Government Orientation Committee (Hsgoc) on Nepad Doc. Assembly/Au

The Assembly

The Assembly

http://archives.au.int/handle/123456789/87

Downloaded from African Union Common Repository